

Initiatives ministérielles

qu'on ne retrouve pas les empreintes du gouvernement sur ce qui pourrait entraîner sa perte.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Madame La Présidente, je suis heureux d'avoir la parole. Je ne tenais pas à parler, mais je veux m'assurer que les prêcheurs de ce côté-là de la Chambre profitent de ce que je vais dire. J'espère que contrairement aux deux dernières occasions, ils me poseront des questions.

Pour revenir aux observations de la députée de Beaver River, qui s'est dite à la fois amusée et attristée et qui voudrait qu'on lui garantisse que ce que propose le gouvernement améliorera la situation, je tiens à dire justement que c'est là l'objet de ce projet de loi.

J'aimerais dire à la députée que si nous devons régler cette question cette semaine, c'est qu'autrement, étant donné le congé qui s'en vient, nous devrions mettre en place un processus très coûteux de révision des limites qui ne conduira pas à une diminution du nombre de sièges ni même au maintien du nombre actuel de sièges à la Chambre, mais qui aboutira plutôt à la création de six sièges de plus. Je le signale, car les réformistes disent beaucoup de choses. Ils affirment notamment qu'on force l'adoption de cette mesure à toute vapeur. En fait, nous sommes confrontés à de l'obstruction systématique. C'est ce qu'on dit dans les médias locaux de ma collectivité, qui s'offusquent vivement de ce qui se passe, même si avec les limites proposées à l'heure actuelle, l'Ontario obtiendrait quatre sièges de plus. Nous voulions revoir le nombre de sièges dans cette enceinte. Nous devrions avoir l'occasion de le faire.

• (1130)

On ne nous donne pas la parole tous les jours de ce côté-ci. Ainsi, nous sommes incapables de prendre une question aussi complexe que celle-ci et de donner aux députés réformistes l'assurance que nous pouvons agir aussi rapidement. Nous allons renvoyer ce projet de loi au comité où les députés réformistes et tous les autres députés pourront défendre leur point de vue. Ils seront en mesure de nous faire part de la réaction de leurs électeurs. Ils auront la possibilité d'en faire témoigner certains et après un certain temps, nous pourrions parvenir à quelque chose de mieux.

Alors que je me préparais à intervenir aujourd'hui, j'ai profité de l'occasion pour examiner tout ce qui avait été dit par les députés sur cette question lundi dernier. Cela m'a à la fois amusé et attristé.

Je suis toujours sidéré de voir à quel point les réformistes, ceux qui prêchent toujours en faveur de votes libres, font toujours le contraire et votent en bloc. On pourrait penser qu'ils sont liés ensemble par de la colle. Peut-être que lorsqu'ils étudieront l'établissement d'un code de conduite, une des choses qu'ils feront, c'est bel et bien d'utiliser cette colle.

À les regarder évoluer à la Chambre, ils me rappellent beaucoup une célèbre figure néo-conservatrice, Margaret Thatcher, maintenant disparue de la scène politique. Ils me rappellent

également quelqu'un d'autre, l'ancien président des États-Unis, Ronald Reagan, en qui le Parti réformiste a une âme soeur. Il fut élu sur la promesse de réduire le déficit et la dette. Bien entendu, à l'époque où la nouvelle droite a pris le contrôle des affaires, comme en rêve le Parti réformiste, les États-Unis d'Amérique étaient la plus grande nation prêteuse au monde. De ce pays, qui était le plus grand prêteur au monde, Ronald Reagan a fait le plus grand débiteur. Toutefois, il a dit quelque chose qui s'applique ici et qu'il utilisait toujours à si bon escient. Il a dit: «Les voilà qui recommencent!»

Chaque fois que j'assiste à un débat auquel prennent part les réformistes, c'est certainement l'impression qu'ils me donnent. C'est toujours la même rengaine. Ils font la morale. Ils font des sermons. Ils ne voient jamais rien de bon aux initiatives proposées.

En relisant les débats, j'ai remarqué que, dans l'ensemble, ils admettent qu'ils ne veulent pas voir augmenter le nombre de députés à la Chambre des communes.

Fait intéressant, pas un n'est en faveur de cette mesure. Pourtant, si nous maintenons le statu quo, il y aura à la Chambre six députés de plus qui nous coûteront un million de dollars chacun. Si on multiplie 6 millions de dollars par dix ans, ça fait 60 millions de dollars. Et plus on ira, plus il y aura de députés à la Chambre des communes.

Ce n'est certainement pas ce que mes électeurs m'ont dit vouloir. Ce qu'ils m'ont dit, c'est qu'ils voulaient que nous en fassions davantage avec moins et que nous rendions la Chambre plus efficace.

• (1135)

Lorsqu'on parle d'imposer un délai, et c'est ce dont il s'agit ici, il faut se rendre compte que si nous n'attribuons pas une période de temps donnée, nous ne serions pas en mesure de modifier les audiences coûteuses qui vont demander tant de temps et d'énergie aux Canadiens. C'est un détail important qu'il ne faut pas négliger.

On a dit que ce projet de loi ministériel était sorti des officines du caucus libéral, que les électeurs n'en savaient absolument rien et que, en quelque sorte, c'était une manoeuvre politique.

On venait à peine de proposer la révision des limites des circonscriptions de l'Ontario qu'un grand nombre d'électeurs m'ont appelé. J'ai aussi discuté de la question avec les représentants des gouvernements locaux. J'étais en train de rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire visant à répartir à nouveau entre les provinces la représentation à la Chambre des communes, sans toutefois augmenter le nombre total des députés. Conformément à l'opinion des électeurs, nous tenions à restreindre le nombre des députés de manière qu'au moins, il ne dépasse pas le nombre actuel.

Nous voulions aussi que tous les intérêts continuent à être représentés dans chaque circonscription. Dans les comptes rendus des débats, j'ai lu que la députée de Beaver River perdrait sa circonscription, où elle a remporté deux victoires électorales.